

Un toit c'est la loi !

**La préfecture d'Eure-et-Loir laisse volontairement des gens dormir à la rue.
C'est inacceptable !**

Personne ne doit être obligé de vivre dans la rue car toute personne sans-abri a des droits :

- 1 – *Être hébergée sans délai, dans le respect et la dignité.*
- 2 – *Etre orientée vers une structure stable ou un relogement.*

C'est la LOI :

Article 345-2-2 et 2-3 du Code de l'action sociale et des familles !

**Avec ou sans abri, avec ou sans papiers,
solidaire ou directement concerné.e, MOBILISONS-NOUS**

- Exigeons ensemble un hébergement pour toutes les personnes à la rue !
- Exigeons la réouverture de l'accès au 115 pour tou-te-s !
- Exigeons le respect des droits de tou-te-s

**Mardi 29 juin 2021
à partir de 16H30 et jusqu'à l'obtention
d'un hébergement pour tous-tes**

**Campons
devant la Préfecture de Chartres !**

Place de la République à Chartres

Un toit c'est un droit !